

Guide

1

LE BUREAU VERT

Bureau d'Études Thermiques

Guide
RT2012

LE BUREAU VERT

Guide de la RT 2012

© Le Bureau Vert
8 Rue Jean Le Hô (ZA OUEST)
35000 RENNES
Tél. 0970 444 979 • Fax 0222 447 637

Table de matières

BBIO	1
CEP	1
TIC	1
Energie Renouvelable	2
Traitement des ponts thermiques	2
Traitement d'étanchéité à l'air	2
1/6 de Surface vitrée	2
Comptage d'énergie	2
Au permis de construire	3
A l'achèvement des travaux	3
Après les travaux	3

Les exigences de résultats

INNOVATION
DE LA RT
2012

BBIO

Le besoin bioclimatique Bbio (exprimé en points) caractérise la qualité de l'enveloppe, et est déterminé en fonction de l'orientation, l'isolation, la qualité des vitrages, etc.

Pour que le BBio de votre projet soit conforme, il faut que :

$$\underline{Bbio\ projet \leq Bbio\ max}$$

Le Bbio max est de 60 points modulé en fonction de la zone climatique, la surface, l'altitude, etc.

CEP

La Consommation en Energie Primaire (exprimée en kWhEP/m².an), caractérise la consommation des postes de Chauffage, ECS (Eau Chaude Sanitaire), Refroidissement, Eclairage et Auxiliaires électriques.

Pour que le Cep de votre projet soit conforme, il faut que :

$$\underline{Cep\ projet \leq Cep\ max}$$

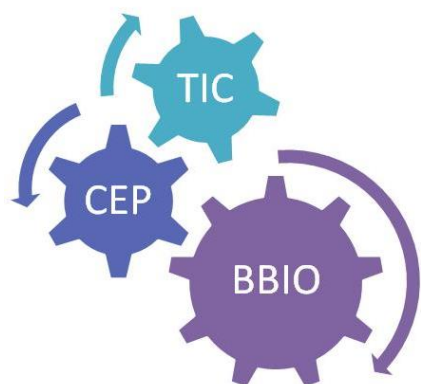
Le Cep max est de 50kWh/m².an, également modulé de la même manière que le Bbio max.

TIC

La température intérieure de confort Tic (exprimée en °C) permet de caractériser la surchauffe du bâtiment en période estivale.

Pour que la Tic de votre projet soit conforme, il faut que :

$$\underline{Tic\ projet \leq Tic\ Réf}$$



Les exigences de moyens

ENERGIE RENOUVELABLE

Obligation de prévoir une source d'énergie renouvelable dans son projet :

- chauffe-eau solaire,
- chauffe-eau thermodynamique,
- poêle à granulés ou à bois,
- pompe à chaleur ou chaudière hybride produisant l'ECS,
- Chaudière à microcogénération.

TRAITEMENT DES PONTS THERMIQUES

Obligation de traiter les ponts thermiques :

- Continuité d'isolation,
- Planelles et rupteurs thermiques... etc

TRAITEMENT D'ETANCHEITE A L'AIR

Obligation de livrer une maison étanche à l'air à la fin du chantier, et le test de la porte soufflante.

Le test est dit conforme, si le résultat de l'indice français Q4 est inférieur à 0,6 m³/h.m².

1/6 DE SURFACE VITREE

Lors de la conception, vous devez prévoir le 6ème de votre surface habitable en ouverture vers l'extérieur, sous forme de porte ou de fenêtre.

COMPTAGE D'ENERGIE

Vous devez prévoir un système de comptage d'énergie capable de vous afficher votre consommation mensuelle de chauffage, de refroidissement, d'ECS, d'auxiliaires électriques et de prises séparément.

Proposer des adresses.

**Le Bureau VERT,
met à la
disposition de ses
clients,
gratuitement, un
guide de
traitement
d'étanchéité à l'air
propre à son mode
constructif.**

Les contrôles de la RT 2012

L'établissement d'une attestation de prise en compte de la RT 2012 à deux étapes clés du processus de construction : à la demande de permis de construire et à l'achèvement du bâtiment, et peut se poursuivre après la fin des travaux.

AU PERMIS DE CONSTRUIRE

Lors de l'instruction du permis de construire, vous devez y joindre l'attestation RT 2012 qui indique que le BBio de votre projet est bien en dessous du BBio Max, que le 1/6 de surface vitrée est bien respecté, que le recours à une énergie renouvelable est bien envisagé.

Notre offre

OFFRE SERENITE – Toutes les simulations nécessaires sont inclus dans notre tarif, réalisation sous 48 h.

A L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Le diagnostiqueur établissant le diagnostic de performance énergétique (DPE) réalise le contrôle de fin de chantier et vérifie la concordance entre l'étude et ce qui a été réellement réalisé, grâce au fichier xml établi par nos services.

Notre offre

OFFRE AZRT – Toutes les prestations obligatoires dans la RT 2012
OFFRE FULL RT – Avec le test d'étanchéité à l'air intermédiaire

APRES LES TRAVAUX

Des contrôles des règles de construction (CRC) sont réalisés chaque année sur un échantillon de nouvelles constructions par un agent assermenté de l'Etat.

Déroulement d'un chantier sous la RT 2012

La construction d'une maison individuelle se fait étape par étape. L'ordre de construction est le plus souvent fixé dans les prescriptions propres à chaque corps d'état, et avec la mise en application de la RT 2012, d'autres étapes viennent se rajouter.

